

**PETIT GUIDE DU PARENT DÉLÉGUÉ DE CLASSE**  
**2020-2021**  
**COLLEGE**

Ce guide s'adresse aux délégués parents aux conseils de classe ; il a pour but de préciser leur rôle et leurs missions afin de **représenter au mieux tous les parents des élèves de la classe**. Pour la deuxième année, il tient notamment compte des évolutions liées à la semestrialisation (suppression sur le bulletin, des mentions très bien, bien et assez bien et suppression de la moyenne générale de l'élève et de la classe).

Le conseil de classe examine toute question concernant la vie de classe (organisation, apprentissages, comportement des élèves, ambiance de travail...). Vous pouvez aussi aborder des questions concernant le fonctionnement de l'établissement (restauration, infirmerie, sécurité...), toutefois il est mieux qu'elles soient également adressées en parallèle à votre Bureau FCPE ou APEM, pour être présentées et débattues en CA dont elles relèvent.

Vous trouverez les coordonnées de vos éventuels co-délégués sur le tableau des parents délégués de classe qui a dû vous être envoyé. En tant que délégués d'une même classe, vous êtes une équipe et agissez autant que possible en **équipe**, y compris avec les parents de l'autre association/fédération.

Vous avez dû ou allez recevoir les coordonnées e-mail de l'ensemble des parents de votre classe.

**Dès le mois de novembre, chaque équipe de délégués doit envoyer un mail aux parents de sa classe :**

- a. pour se présenter (donner la liste des parents délégués de la classe, avec leurs coordonnées) ;
- b. pour rappeler que le premier conseil de classe de l'année aura lieu en janvier ;
- c. et pour demander aux parents : « Avez-vous d'ores et déjà des retours à nous faire, soit sur la vie, l'ambiance, et le fonctionnement de la classe, soit sur des difficultés spécifiques de votre enfant ? ».

Le conseil de classe du 1er semestre aura lieu vers la 2e quinzaine de janvier, celui du 2e semestre entre le 20 mai et le 20 juin (selon les niveaux de classe).

Délégués titulaires comme suppléants peuvent assister aux 2 conseils, néanmoins seuls 2 délégués sur 4 peuvent prendre la parole au cours d'un même conseil (qui sur les 4 -> à décider à l'avance entre vous, nous vous conseillons par exemple les titulaires au premier conseil, et les suppléants – s'il y en a - au second conseil).

Pour les conseils de classe, il y a trois choses à faire :

1. **Préparation** : Vous consulter entre parents délégués pour vous organiser, et consulter les parents de votre classe une dizaine de jours avant le conseil pour avoir leurs retours (vous avez les emails des parents, un modèle de questionnaire à leur envoyer...) :
2. **Lors du conseil** :
  - a. prendre la parole (pour transmettre les retours des parents) lors du "tour de table" en début de conseil ;
  - b. puis éventuellement ensuite si cela semble pertinent sur certains cas individuels, lors de l'examen des cas individuels.
3. **Après le conseil** :
  - a. rédiger dès que possible un compte rendu du conseil (sans mentionner ce qui s'est dit sur chaque cas individuel), cf. modèle joint ;
  - b. et l'envoyer pour validation au collège ou au lycée :
    - i. collège : [ce.0131923v@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0131923v@ac-aix-marseille.fr);
    - ii. ET à l'association ou aux associations d'appartenance des délégués de votre classe (APEM [apem.ma@hotmail.fr](mailto:apem.ma@hotmail.fr) et/ou FCPE [fcpemarseilleveyre@gmail.com](mailto:fcpemarseilleveyre@gmail.com) ) ;
    - iii. ce avant de l'envoyer aux parents de votre **classe 7 jours plus tard** (si pas de retour de l'établissement après 7 jours, considérez que c'est validé).

**Ayez toujours à l'esprit que vous êtes tenus au secret en ce qui concerne les observations personnelles faites sur chaque élève, et que vous devez rendre compte de la manière la plus objective possible de ce qui s'est réellement dit pendant le conseil et de qui l'a dit.**

**Quelques principes à garder en tête pour les interventions lors des conseils :**

- ✓ pas de prise de parole de votre part pendant l'examen du cas de votre propre enfant (sauf si une question directe vous est posée).
- ✓ intervenir préférentiellement en faveur / défense des élèves (plutôt qu'en leur défaveur) ;
- ✓ éviter de mettre en cause "négativement" et nominativement un enseignant ou un élève devant le conseil (-> si question "délicate" avec un enseignant l'aborder plutôt avec lui en-dehors du conseil, au besoin avec le concours du prof principal ou avec le nôtre) ;
- ✓ ne pas forcément répercuter 100% des remarques ou questions des parents, utiliser son bon sens... et, surtout, toujours rester courtois, calme, factuel, et pondéré ... !
- ✓ en cas de difficulté/interrogation significative, n'hésitez pas à vous tourner vers nous. Nous sommes là pour ça...